

Concours de photographie de l'Arche



Photo : « Le peuple des dunes », Bernard Saliba, cliché hors-concours de l'édition 2018 « La Petite Miquelon » (Langlade)

Thème 2020 : « Les rendez-vous de l'été »

Concours organisé par :

L'Arche Musée et Archives de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Pôle Développement Attractif

Rue du Onze Novembre B.P. 4208 - 97500 SAINT-PIERRE

Téléphone : 05.08.41.04.35. Courriel : arche@ct975.fr

Site internet : www.arche-musee-et-archives.net

Facebook : L'Arche Musée et Archives



Règlement du concours 2020



Préambule :

Le concours de photographie organisé par L'Arche - Musée et Archives de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon - a pour objectifs :

- 1 - De permettre à tous de s'exprimer sur un thème relatif à notre patrimoine ;
- 2 - De valoriser l'expression artistique par le biais d'une exposition temporaire ;
- 3 - D'enrichir les collections de l'Arche ;
- 4 - De valoriser notre patrimoine contemporain.

Article 1 : Catégories des thèmes

Les catégories des thèmes du concours sont :
(liste non exhaustive)

- Folklore et tradition ;
- Environnement naturel ;
- Culture et loisirs ;
- Vie quotidienne ;
- Phénomènes naturels.

Article 2 : Admissibilité / Candidature

Le concours est ouvert uniquement aux photographes amateurs résidant sur l'Archipel. Le candidat photographe doit être âgé de 13 ans révolus au 30 juin 2020. **Les membres du jury ainsi que le personnel de l'Arche ne sont pas autorisés à prendre part au concours.** Aucun frais de participation n'est demandé. Les lauréats ne peuvent pas se représenter au concours pendant les deux éditions qui suivent l'année de l'obtention d'un prix, cependant ils ont la possibilité d'exposer un cliché dans la catégorie « hors-concours » (voir Article 12).

Article 3 : Thème

Le thème retenu pour l'année 2020 est :

« Les rendez-vous de l'été »

Article 4 : Exigences techniques

Seule la photographie tirée sur papier, en noir et blanc ou en couleurs sera admise. **Les candidats devront fournir 1 tirage papier** de leur cliché. Chaque cliché devra respecter les critères techniques suivants :

- Le cliché devra être **l'œuvre du photographe** et non pas une reproduction ou une copie d'un cliché d'une tierce personne ;
- Le **photomontage est interdit**. **Aucune inscription** ne doit figurer sur la face avant de la photographie (copyright, date, heure...) ;
- Le tirage doit être fait sur **papier couché brillant qualité photo** ;
- **Le format est de 35 x 47,5 cm** (portrait ou paysage), **incluant une marge blanche de 5 cm de chaque côté** (l'image doit donc faire 25x37,5 cm + marge).
- Le cliché doit être **signé et daté au dos** pour chacun des participants ;
- **Fournir un fichier informatique** en haute résolution (format jpeg aux **mêmes proportions que la version papier** présentée) par mail à arche@ct975.fr ou sur place via clé USB.

Article 5 : Calendrier

Inscription : jusqu'au jeudi 30 avril 2020 inclus.

Dépôt des clichés : jusqu'au lundi 15 juin 2020.

Exposition : du mercredi 1^{er} juillet au mercredi 30 septembre 2020.

Remise des prix : mercredi 30 septembre 2020 (sur invitation).

Article 6 : Droit de propriété intellectuelle

Chaque participant déclare être l'auteur exclusif de la photographie présentée et seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la dite photographie, lui permettant de participer au concours et de remettre le cliché à l'Arche sans porter atteinte aux droits des tiers.

La participation au concours et la soumission d'une photographie supposent que chaque participant cède à l'Arche, à titre exclusif, l'ensemble des droits d'exploitation de la photographie. Par « droits d'exploitation » on entend le droit de reproduire et le droit de communiquer au public la photographie

remise à l'Arche. La cession prévue au présent article est consentie pour la durée des droits de propriété intellectuelle sur la photographie et pour le monde entier. L'Arche pourra diffuser librement la photographie sur tout support, notamment sur internet, sous réserve de mentionner le nom du photographe, conformément aux objectifs visés en préambule. L'Arche s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers.

Ladite cession est consentie à titre gratuit.

Article 7 : Exposition

Ce concours donnera lieu dans un premier temps à une exposition temporaire durant la saison estivale à l'Arche. Les clichés seront présentés de manière anonyme où seuls le numéro et le titre du cliché seront indiqués sur la légende. **Chaque visiteur pourra voter (une fois seulement !) pour son "Coup de cœur".**

Les numéros attribués aux photographies correspondent uniquement à l'ordre du dépôt des clichés à l'Arche par les candidats.

Dans un second temps cette exposition sera présentée virtuellement sur notre site internet : www.arche-musee-et-archives.net, dans la rubrique « Expos virtuelles » : Concours photos.

Article 8 : Les jurys

Les 2 jurys du concours sont indépendants :

Le jury de l'Arche

Le jury de la commission philatélique

Chaque année les jurys apprécient les photographies sans être informés de l'identité des candidats. Ils se basent sur les critères propres à toute œuvre d'art, sur le respect et la pertinence thématique, la composition, la créativité et l'originalité, ainsi que la qualité technique. La commission philatélique se réserve le droit de ne pas accorder de prix si aucun des clichés présentés ne remplit les critères nécessaires à l'émission d'un timbre.

Article 9 : Prix

Les 3 prix sont offerts par la Collectivité Territoriale :

Le **Prix « Coup de cœur du public »** : 150,00€

Le **Prix du jury de l'Arche** : 250,00€

Le **Prix philatélique** : 300,00€

Article 10 : Proclamation des résultats

Une réception sera organisée à l'Arche le **mercredi 30 septembre 2020** afin de proclamer les lauréats de ce quinzième concours.

Article 11 : Valorisation des photographies

Editions de cartes postales

L'Arche édite en cartes postales les lauréats des *Prix du jury* et du *"Coup de cœur du public"*. Les cartes postales sont éditées en série limitée de 200 exemplaires, en vente à l'Arche uniquement.

Emission d'un timbre

La photographie récompensée par la **Commission philatélique** (partenaire depuis 2008) pourra faire l'objet d'un timbre. Cependant, la Commission se garde le droit de réserve quant à son émission.

Article 12 : Participation « hors-concours »

Un participant est autorisé à présenter, en plus du cliché candidat, un ou plusieurs clichés qui seront exposés dans la catégorie « hors-concours ». Seuls les titres et la mention « hors-concours » seront alors indiqués. Ces clichés « hors-concours » ne pourront être récompensés par des prix mais restent soumis aux articles 3 à 6 du règlement. Cette possibilité s'applique également aux lauréats des deux éditions précédentes.

Attention !
Seuls les clichés répondant aux exigences techniques de l'art. 4 pourront concourir.

Bonne chance à tous !

L'Arche Musée et Archives de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon
Rue du Onze Novembre - B.P. 4208 - 97500 SAINT-PIERRE
Téléphone : 05.08.41.04.35. Courriel : arche@ct975.fr

www.arche-musee-et-archives.net

Facebook : L'Arche Musée et Archives



Les thèmes présentés jusqu'à aujourd'hui...

- 1^{ère} édition (2005) : « **J'aime mon patrimoine... architectural** »
- 2^{ème} édition (2007) : « **Une scène de vie** »
- 3^{ème} édition (2008) : « **L'hiver : le poudrin** »
- 4^{ème} édition (2009) : « **Pêche en mer ou en bord de mer** »
- 5^{ème} édition (2010) : « **Fleurs des villes, fleurs des champs** »
- 6^{ème} édition (2011) : « **Monuments commémoratifs, bâtiments publics** »
- 7^{ème} édition (2012) : « **La Grande Miquelon** »
- 8^{ème} édition (2013) : « **Jeux d'enfants (à l'extérieur)** »
- 9^{ème} édition (2014) : « **Couleurs d'automne** »
- 10^{ème} édition (2015) : « **L'Ile-aux-Marins** »
- 11^{ème} édition (2016) : « **Mer démontée** »
- 12^{ème} édition (2017) : « **Les passereaux de l'archipel** »
- 13^{ème} édition (2018) : « **La Petite Miquelon** »
- 14^{ème} édition (2019) : « **Ma rue** »

Pour voir ou revoir ces différents thèmes, nous vous invitons à visiter notre site internet :
www.arche-musee-et-archives.net dans la rubrique « Expositions virtuelles ».



Les thèmes des années à venir...

**A noter
sur vos
agendas**

- 16^{ème} édition (2021) : « **Le travail en image** »
- 17^{ème} édition (2022) : « **L'île de Saint-Pierre** »